

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

**N° 21/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

**Objet de la délibération :**

AGENCE D'URBANISME DE  
L'AGGLOMERATION DE  
BESANCON : *élection délégué*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
  - Dont suppléés : 1
  - Dont représentés : 4
  - Excuses : 1
  - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à

**Procuration** M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,  
M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,

**Suppléé(e)s** M. Laporte Jean par M. Bertin-Mourrot Philippe

**Excusé(e)** Mme Henry-Leloup Jacqueline

**Absent(e)s** Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitet, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL doit élire parmi ses membres des délégués aux différentes structures auxquelles elle adhère.

Invité à voter, le conseil communautaire, à l'unanimité, élit Madame Michèle BEAUVAIS, déléguée de la CCLL à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon (AUDAB).

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président